



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service Vie Scolaire

SVS/24-1018-226 du 5/09/2024

**COMPOSITION DE LA COMMISSION INSTRUCTION EN FAMILLE (IEF)**

Destinataires : Tous personnels

Dossier suivi par : M. BUTTNER - Chef du pôle contentieux et droit scolaire - Tel : 04 42 91 75 08 -  
yann.buttner@ac-aix-marseille.fr

- Arrêté portant composition de la commission prévue à l'article R.131-11-10 du Code de l'éducation

*Signataire : Pour le recteur et par délégation, Bruno MARTIN, secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille*

**Arrêté portant composition de la commission prévue  
à l'article R. 131-11-10 du Code de l'éducation**

**Le recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur,  
recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités**

Vu les articles L. 131-1 et suivants du Code de l'éducation

Vu les articles R. 131-11 et suivants du Code de l'éducation

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> - La commission d'appel relative aux refus d'autorisation d'instruction dans la famille de l'académie d'Aix-Marseille en application des dispositions R. 131-11-10 du Code de l'éducation est présidée par le recteur de l'académie d'Aix-Marseille.

Article 2 - La commission mentionnée à l'article 1<sup>er</sup> est composée comme suit :

Le recteur ou sa représentante : **Mme Corinne MARTIN**, IA-IPR IEF

Au titre des IEN - **M. Frédéric AZAIS**, IEN IEF ou sa suppléante : **Mme Dominique PAPON**, IEN IEF

Au titre des IA-IPR- **M. Pierre RIGAT**, IA-IPR ou sa suppléante : **Mme Corinne TRAN**, IA-IPR

Au titre des médecins de l'éducation nationale - **Mme Fabienne CALLOUE**, MCTR ou sa suppléante : **Mme Blandine JAEGER**, MCTD adjointe

Au titre des conseillers techniques de service social – **Mme Sandra DE MARANS**, CTSSR ou sa suppléante : **Mme Agnès SAUNIER**, CTSSR adjointe

Article 3 - Les membres mentionnés à l'article 2 du présent arrêté sont nommés pour une durée de deux ans.

Article 4 - Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aix en Provence le 3 septembre 2024

  
**M. Benoît DELAUNAY**